



Un Rescrit de la S. Congrégation des Indulgences



Les Directeurs des Fraternités du Tiers-Ordre seront heureux, nous n'en doutons pas, de connaître le rescrit suivant, demandé à l'occasion d'un cas particulier et étendu à tous les cas similaires qui se seraient produits au Canada.

Si jusqu'à présent, en quelque lieu que ce soit du Canada, des prêtres ont par erreur, reçu des Tertiaires séculiers à la vêtue ou à la profession, sans la délégation nécessaire du Supérieur légitime, ces vêtues et ces professions nulles de plein droit sont validées par le présent rescrit.

En voici la teneur :

Bme. Pater.

Procurator Generalis Ordinis Fratrum Minorum, præmisso osculo SS. Pedum, humiliter exponit :

In civitate N... (Canada) quidam Sacerdos sine delegatione legitimi Superioris plures mulieres ad habitum Tertii Ordinis sæcularis S. Francisci recepit et insuper dubitatur quod idem error irrepserit in aliis locis regionis canadensis.

Cum vero tot vestitiones et professiones repeti nequeant absque magna difficultate et fidelium admiratione, humilis Orator petit benignam sanationem omnium vestitionum et professionum nuliter e memorato defectu usque nunc in regione Canadensis peractarum.

Et Deus, etc.

S. Congregatio Indulgentiis Sacrisque Reliquiis præposita, utendo facultatibus a SS. D. N. Leone Pp XIII sibi specialiter tributis, petitam sanationem benigne concessit.

Contrariis quibuscumque non obstantibus. Datum Romæ ex Secria ejusdem S. C. die 10 martii 1903.

(sigillum)

A. CARD. TRIPEPI PRÆP.

† FRANCISCUS SOGARO ARCHIEPUS Am.

Secrius



Je suis à Vous ! C'est mon cri d'espérance :
De tous les maux il sait me consoler !
O mon Jésus ! qu'importe la souffrance,
Contre un bonheur qu'on ne peut m'enlever ?
Dans votre Cœur, je brave la tempête.
Quand tout paraît trembler autour de nous,
Dans ce doux nid, tranquille, je répète :
Je suis à vous !

**(Lyre Séraphique.)*